

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-614

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	6 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	6 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Présidence française du G7	0	0
TOTAUX	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 5 000 000 d'euros du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » à l'action 06 « Soutien » vers le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » à l'action 05 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger ».

Promouvoir la culture française est un atout majeur dans les relations diplomatiques et l'enseignement du français à l'étranger est la première étape pour asseoir la diplomatie française dans le monde. Aussi soutenir cette action c'est protéger les intérêts de la France elle-même.